

Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable

Conférence de presse

Discours
Xavier Darcos



Centre d'accueil de la presse étrangère
Maison de Radio France

22 juin 2004





XAVIER DARCOS

Ministre délégué à la Coopération, au Développement
et à la Francophonie

Mesdames,
Messieurs,

Je suis naturellement très heureux d'être parmi vous ce matin et de participer au lancement de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, qui vous sera présentée en détail tout à l'heure, aux côtés de M. Louis LE PENSEC, Président de l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, de M. Serge ANTOINE, Président d'honneur du Comité 21, et de M. Bernard STASI, Président de Cités Unies France.

Je voudrais dire tout d'abord que **j'apporte naturellement mon plus entier soutien à la coopération décentralisée** qui, en quelques années d'existence seulement, est devenue un élément très important de l'aide au développement.

A ce titre, je tiens à saluer les collectivités locales pour les efforts qu'elles ont conduits, avec beaucoup d'implication, en faveur du développement et pour l'apport spécifique et irremplaçable qui a été le leur, notamment pour favoriser les conditions du développement local ou accompagner la décentralisation dans les pays en développement.

Ces efforts sont importants, tant qualitativement que quantitativement. On estime ainsi à plus de 3.000 le nombre de collectivités territoriales engagées dans des actions de coopération et à près de 6.000 le nombre de liens qu'elles ont noués avec environ 120 pays. 640 d'entre eux concernent les pays de la Zone de solidarité prioritaire.

Quant au montant total des budgets affectés aux coûts directs de ces opérations de coopération, il est estimé à 230 millions d'euros, dont la moitié est dirigée vers des partenaires en développement.

Il s'agit donc là d'une somme considérable de financement et d'expertise qui complète très bien l'action menée par le Ministère des Affaires étrangères. Conscient de l'importance de leur concours, l'Etat soutient résolument les initiatives des collectivités locales et apporte aux opérations qu'elles mettent en œuvre une aide financière de l'ordre de 12 millions d'euros par an.

Quant au développement durable, qui est sans doute aujourd'hui la seule manière d'envisager le développement des pays du Sud, il va sans dire qu'**il constitue une de mes priorités absolues**. C'est le choix de la France, c'est celui du Président de la République. Cette priorité s'inscrit donc au cœur de diverses actions menées par le Ministère des Affaires étrangères :

- des projets de nature transversale, visant explicitement la mise en œuvre de l'agenda 21 et dont certains, concernant notamment la diversité biologique, la lutte contre la désertification, la préservation des forêts, le problème des ressources en eau, sont déjà bien engagés ;

- un appui au processus de Johannesburg et à ses suites, dans le cadre du schéma national de développement durable ;
- ou encore le développement d'approches innovantes.

Pour toutes ces raisons, je ne peux donc que souscrire à la Charte qui est lancée aujourd'hui et dont l'ambition est d'articuler étroitement la coopération décentralisée à la problématique très transversale du développement durable.

Ceci ne veut pas dire, bien sûr, que les collectivités locales ne faisaient rien jusqu'alors dans ce domaine. Bien au contraire, nous savons bien que, depuis le sommet de Rio de 1992, qui a réveillé les consciences sur la nécessité d'un monde plus juste, plus sain, plus respectueux de l'environnement, elles s'emparent de plus en plus du concept de développement durable sur leurs propres territoires et se mettent à l'intégrer dans leurs projets de coopération décentralisée.

L'objectif est donc simplement de leur fournir un outil de référence, susceptible de s'appliquer à la plupart des projets de coopération décentralisée et qu'elles puissent s'approprier, et de les encourager à accroître leurs actions de coopération décentralisée en faveur du développement durable.

Cette initiative me paraît d'autant plus intéressante que c'est peut-être à l'échelle de la coopération décentralisée que les questions de développement durable paraissent pouvoir être le plus efficacement abordées.

En effet, malgré leurs énormes différences, pays du Nord et pays du Sud sont confrontés à un même problème qui est celui d'une urbanisation effrénée. Durant ces trente dernières années, l'homme a construit autant que dans toute son histoire passée. Aujourd'hui, un habitant de notre planète sur deux vit dans une ville. Ils pourraient être 4 sur 5 vers le milieu de ce siècle.

Comme l'a souligné le Président Jacques CHIRAC lors de la fondation de *l'Organisation mondiale des cités et gouvernements locaux unis*, toutes les grandes villes du monde sont à la recherche de solutions leur permettant de concilier la croissance démographique et économique, la qualité de vie et l'accès aux services essentiels.

Aussi les coopérations internationales de collectivité territoriale à collectivité territoriale sont de plus en plus essentielles et avec elles le dialogue, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le partage d'expertises qu'elles permettent et qui concourent très directement à la construction d'un développement durable partagé.

La Charte qui est présentée aujourd'hui ne peut que les favoriser et les promouvoir. Le Ministère des Affaires étrangères, pour sa part, fera tout son possible pour en faciliter la diffusion et assurer la promotion de ses principes auprès des collectivités du Sud.